

## DEPARTEMENT DE L'AUBE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

#### SÉANCE ORDINAIRE du Lundi 3 février 2014

• Nombre de Conseillers Municipaux	33
• Nombre de Conseillers en exercice	33
• Nombre de Conseillers présents	22

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal est légalement convoqué le trois février, Salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, Maire.

La convocation a été affichée au tableau des affichages officiels le vingt-huit janvier deux mille quatorze et publiée dans la presse locale.

#### Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. SAUTREAU Jean-Luc, M. LABBE Régis, Mme FINET Odile, Mme COLLOT Marie-France, Mme VOINET Sylvia,  
*Adjoints au Maire,*

M. MAUTRET Pierre, M. BRIDOUX Ludovic, M. LIEBAULT Daniel, Mme GROSSMANN Dominique,  
Mme ALVES Sophie,  
*Conseillers municipaux délégués,*

Mme RENAUD Ghislaine, M. NFIGUA Tahar, Mme JOUILLE Marylène, Mme LAFFILEE Jacqueline,  
Mme PERNEY Bernadette, Mme PERRET Joëlle,  
M. D'HULST Karl, Mme VAUTRIN Hélène, M. EULLAFFROY Yves, M. HARTMANN Jean-Michel, Mme ROY Nathalie,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

#### Absents représentés :

Mme HEUILLARD Véronique mandataire Mme FINET Odile  
Mme LOISELET Élisabeth mandataire Mme COLLOT Marie-France  
M. MOFROY Jean-Claude mandataire M. LIEBAULT Daniel  
Mme BEHL Mireille mandataire Mme RENAUD Ghislaine  
Mme LABILLE Dominique mandataire M. MAUTRET Pierre  
Mme FIGIEL Claire mandataire M. D'HULST Karl

#### Absents :

M. PUIGMAL Daniel  
M. LEBLANC Dominique  
Mme CUNEAZ Françoise  
M. LEONET Yves  
M. GATOUILLAT Didier

Secrétaire de Séance : Mme VOINET Sylvia

# **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 18 décembre 2013**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 décembre 2013 pour le 18 décembre 2013, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Information du Conseil municipal n°1 – Marchés passés, achats et renouvellements de concessions en application de la délégation de pouvoirs accordée à M. Le Maire**
- **Information du Conseil municipal n°2 – Prise en charge de frais suite à un accident du travail non pris en charge par l'assurance de la collectivité – Rectificatif du montant d'indemnité à verser par le Ville**
- **Information du Conseil municipal n°3 – Plan d'interventions face aux intempéries et rigueurs de la saison hivernale 2013/2014 – Convention de service partagé avec le Grand Troyes**
- **Approbation du procès verbal de la séance du 21 octobre 2013**

1. Dispositions budgétaires applicables avant le vote du BP2014
2. Indemnités d'assurances
3. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de La Chapelle St Luc et la Ville de Ste Savine pour la délégation de service public de fourrière automobile
4. Centre social – Tarifs de l'atelier Familles/Seniors à compter du 01 janvier 2014
5. Enfance Vie Scolaire - Classes de neige 2014
6. Service culture – Tarifs des encarts publicitaires à compter du 01 janvier 2014
7. Service culture – Le festival des arts de la rue - Demande de subventions
8. Service culture – Cours z'y vite - Demande de subventions
9. Service culture – Les inattendus - Demande de subventions
10. Service culture – Tarifs des spectacles à compter du 01 janvier 2014
11. Service culture – Ecole municipale de musique – Stage d'été 2014 au Grand Bornand – Définition, règlement, modalités et tarifs
12. Service culture - Prêt d'une œuvre d'Alfred Boucher – Adoption d'une convention
13. Location des salles communales – Tarifs à compter du 01 janvier 2014
14. Médiathèque municipale – Tarifs à compter du 01 janvier 2014
15. Occupation du domaine public communal – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
16. Cession d'une partie du domaine public - Espace vert rue Robert Schumann
17. Piste cyclable – Demande de fonds de concours au Grand Troyes
18. Transfert des parkings du centre d'examen des permis de conduire entre la DDT et la Ville de Ste Savine
19. Constitution d'une servitude – Convention avec ERDF
20. Commission locale d'évaluation des charges transférées – Transfert de la zone commerciale de Pont Ste Marie – Conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées - Demande d'avis
21. Classement de la voirie communale de Sainte Savine – Calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2014
22. Approbation de la modification n°8 du PLU
23. Recensement partiel de la population 2014 – Rémunération des agents recenseurs
24. Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs
25. Personnel municipal – Convention d'un emploi d'avenir avec l'association Ste Savine Rivière de Corps Football pour une période d'un an
26. Personnel municipal – Complément de remboursement des frais de transport du CNFPT

→ **Questions diverses**

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. SAUTREAU Jean-Luc, M. LABBE Régis, Mme FINET Odile, Mme HEUILLARD Véronique, Mme COLLOT Marie-France, M. PUIGMAL Daniel, Mme VOINET Sylvia, M. LEBLANC Dominique,

*Adjoint*s au Maire,

M. MAUTRET Pierre, M. BRIDOUX Ludovic, M. LEONET Yves, M. LIEBAULT Daniel,  
*Conseillers municipaux délégués,*

Mme LOISELET Élisabeth, Mme RENAUD Ghislaine, M. NFIGUA Tahar, Mme JOUILLE Marylène,  
Mme LABILLE Dominique, Mme LAFFILEE Jacqueline, Mme PERNEY Bernadette, Mme PERRET Joëlle,  
M. MOFROY Jean-Claude,  
M. D'HULST Karl, M. HARTMANN Jean-Michel, Mme ROY Nathalie, M. EULLAFFROY Yves,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme CUNEAZ Françoise mandataire M. LEONET Yves  
M. GATOUILLAT Didier mandataire M. LEBLANC Dominique  
Mlle ALVES Sophie mandataire M. LABBE Régis  
Mme BEHL Mireille mandataire Mme LAFFILEE Jacqueline  
Mme GROSSMANN Dominique mandataire M. SAUTREAU Jean-Luc  
Mme VAUTRIN Hélène mandataire M. EULLAFFROY Yves  
Mme FIGIEL Claire mandataire M. D'HULST Karl

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme VOINET Sylvia

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°1 – MARCHES PASSES, ACHATS ET RENOUELEMENT DE CONCESSIONS EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 15 avril 2008, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (**tableau ci-joint**).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : achats et renouvellements de concessions (**tableau ci-joint**).

° °  
°

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 – PRISE EN CHARGE DE FRAIS SUITE A ACCIDENT DU TRAVAIL NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE – RECTIFICATIF DU MONTANT DE L'INDEMNITE A VERSER PAR LA VILLE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération du 21 octobre 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à verser une indemnité à Madame Pascale SKRZYNIARZ d'un montant de 122,80 € correspondant au reste à charge de l'agent, suite à un accident du travail qui lui a causé la casse de ses lunettes.

Je vous informe qu'il fallait lire **102,80 €**.

° °  
°

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°3 – PLAN D'INTERVENTIONS FACE AUX INTEMPERIES ET RIGUEURS DE LA SAISON HIVERNALE 2013/2014 – CONVENTION DE SERVICE PARTAGE AVEC LE GRAND TROYES**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Chaque année du 15 novembre au 15 avril, notre commune active un plan d'interventions qui a pour objet de faire face aux intempéries et aux rigueurs de la saison hivernale sur notre territoire. Cela permet d'organiser et de coordonner les actions à engager sur les voiries, trottoirs et espaces appartenant au domaine public et sur le domaine privé de la collectivité.

Une délibération a été prise en ce sens le 19 décembre 2012 afin d'adopter la convention de service partagé avec le Grand Troyes.

Aussi, je vous informe que la Ville souhaite poursuivre ce service partagé à la viabilité hivernale pour une période d'un an, soit du 15 novembre 2013 au 15 mars 2014.

A cette fin, la convention entre la Ville et le Grand Troyes a été reconduite par courrier, pour une nouvelle période d'un an, comme le stipule l'article 7 de ladite convention.

° °  
°

**1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 10 2013**

° °  
°

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lorsque le budget d'une commune n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur proposition de la commission des finances, il vous est demandé :

- D'OUVRIR, au titre de l'exercice 2014, en section de fonctionnement, les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2013 pour le budget principal.
- D'AUTORISER, avant le vote du budget primitif 2014 et au titre de l'exercice 2014, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits, hors remboursement de la dette, figurant dans le tableau ci-après :

Ouvertures de crédits	Budget 2013	Montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées avant le vote du BP = 25% des crédits 2013
Chapitre 20	90 665 €	22 666 €
Chapitre 204	84 380 €	21 095 €
Chapitre 21	1 063 720 €	265 930 €
Chapitre 23	5 805 400 €	1 451 350 €
Total	7 044 165 €	1 761 041 €

o o  
o

**M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?**

**M. Hartmann :** *En commission des finances, je vous ai posé la question de savoir ce que l'on trouvait au chapitre 23. Vous n'avez pas pu me le donner au moment de la commission des finances. Vous nous demandez de vous autoriser à hauteur de 1 700 000€ sur ce chapitre. Est-ce que ce soir vous pouvez nous dire sur quoi porte ce chapitre*

**M. Le Maire :** *Il est évident que c'est une possibilité dans la limite de 25% des sommes inscrites au précédent budget. C'est donc en tant que de besoin que l'on interviendra sur les différents travaux de voirie ou autre nécessité (bâtiments, etc...). Il faut pouvoir se donner les moyens au cours de trimestre à venir de réaliser les travaux.*

**M. Hartmann :** *Je vous remercie de votre réponse mais elle ne nous éclaire pas sur quoi cela porte. Quels travaux ?*

**M. Le Maire :** *En tant que de besoin.*

**M. Hartmann :** *Sinon on va vous signer un blanc seing.*

**M. Le Maire :** *Le conseil municipal m'a donné délégation pour engager des dépenses sur certains travaux. Je pense que le rôle du conseil municipal et des commissions c'est de travailler là-dessus. On engage tous les jours des dépenses dans la limite des dispositions budgétaires et de la délégation que le conseil municipal m'a donné.*

**M. Hartmann :** *Vous prévoyez plus d'1 700 000€. C'est énorme.*

**M. Le Maire :** *Je crois que vous ne m'avez pas entendu car vous me reposez la question. C'est une possibilité maximale, forcément qu'on n'atteindra pas. Je me vois mal dépenser 1 700 000€ en 3 mois.*

**M. Hartmann :** *Nous vous avons adressé aussi plusieurs lettres qui vous demandaient de voter le budget avant les élections. J'ai reçu votre dernière réponse par une lettre déposée dans ma boîte aux lettres. Vous refusez encore de mettre ce budget au vote du conseil. Ma lettre demandait d'interroger les collègues du conseil, pour savoir s'ils désiraient fixer une date pour ce vote du budget. Vous avez encore une fois donné votre réponse à vous mais vous n'avez pas interrogé les collègues du conseil*

**M. Le Maire :** En commission des finances, la question a été abordée. Donc vous avez eu la réponse de la Préfecture.

**M. Hartmann :** J'ai surtout eu votre réponse ce matin.

**M. Le Maire :** Laissez-moi finir. Vous avez écrit à M. Le Préfet qui vous a donné une réponse qui valide la position de permettre au conseil municipal de voter le budget à la date limite du 30 avril. Je vous ai donné ma réponse dans un précédent conseil, que l'on confiait à la future équipe municipale le soin de prendre ce DOB et de voter le budget après les élections.

**M. Hartmann :** Avec mes collègues, nous pensons que c'est une démarche loyale vis-à-vis des électeurs de leur présenter le budget de la commune, d'autant plus qu'il n'y a pas que le vote du budget mais aussi le vote des taxes locales. Cela peut être important d'éclairer l'avis des électeurs.

**M. Le Maire :** Ce n'est pas un grand secret de dire que les taux des taxes n'augmenteront pas sur le budget 2014. Après vous comprendrez bien que le choix d'un budget ce n'est quand même pas, pour une équipe qui arrive en place, une petite affaire. Il faut que les gens, majorité ou opposition, se saisissent complètement des données budgétaires indépendamment des taux. Il serait mal venu, vous comme nous, à la veille des élections d'augmenter les taux

**M. D'Hulst :** On se pose quand même des questions car sur les 1 700 000 € que vous annoncez sur le compte 23, on entend quand même dire que des travaux d'envergures comme ceux de la MPT étaient repoussés jusqu'en février. Est-ce qu'une partie de ces travaux là vont être intégrés dans les 1 700 000€. Il y a des gros chantiers qui ont été mis en place.

**M. Le Maire :** Je crois que vous avez une vision erronée des questions de date et de budget. Effectivement, les travaux prennent un certain retard, le dossier de consultation des entreprises...donc il est probable que les travaux de l'ancien bâtiment MPT démarrent en février, mars ou même plus tard. Il y a des considérants qui sont indépendants de notre volonté. Toujours est-il qu'on ne va pas payer les travaux avant de les avoir commencé et quand bien même les travaux commençaient, je ne pense pas qu'on ai les factures le lendemain matin. Je vous entend crier la dette etc...il faut dire les choses telles qu'elles sont. La dette, le financement de tous les projets de la commune (piscine, Dolto, ancien hôtel de ville, réhabilitation du COSEC, tout cela est financé dans un budget de 7 millions d'€ avec les emprunts. C'est financé.

**M. Hartmann :** C'est financé avec les emprunts. Vous avez toutes les subventions que vous attendiez

**M. Le Maire :** C'est financé. L'endettement de la commune ...

**M. Hartmann :** ...Oui M. Le Maire on est en train de faire un DOB.

**M. Le Maire :** Je vous donne des chiffres. La réalité M. Hartmann, c'est que l'endettement de la commune est de 563€ par habitant contre 955 € pour la moyenne de la strate.

**M. Hartmann :** La moyenne de la strate ne veut rien dire du tout. Il y a les bons et les mauvais élèves.

**M. Le Maire :** On vous a donné notre position. Je pense qu'il est logique et normal que ceux qui vont arriver début avril, que se soit de notre côté ou du votre, prennent ces affaires là. Et que vous comme nous, on ne se prononce pas sur les orientations budgétaires d'une nouvelle équipe qui aura légitimité de le faire au mois d'avril. Voilà ma réponse. Elle ne vous agréer pas. C'est dommage mais je ne pense pas être hors la loi dans ce contexte.

**M. Hartmann :** C'est dommage. L'opposition aura fait tout ce qu'elle a pu pour éclairer les Saviniens et on se heurte à votre obstination de ne pas vouloir répondre.

**M. Le Maire :** Je me heurte aussi à votre entêtement.

**M. D'Hulst :** Sur la commission des finances, vous vous êtes quand même exprimé en disant que vous ne respectiez pas vos engagements. Nous vous avons demandé d'avancer le budget pour pouvoir le présenter aux Saviniens. Vous nous avez dit textuellement avoir décidé de ne pas respecter cet engagement.

**M. Le Maire :** Je n'ai pas dit ça comme ça

**M. D'Hulst :** Il ne suffit pas d'annoncer dans vos tracts politiques que vous êtes ouvert aux suggestions des Saviniens et au sein même du Conseil municipal vous bafouez vos engagements. Et vous l'annoncez clairement.

**M. Le Maire :** A l'impossible, nul n'est tenu

**M. D'Hulst :** Vous perdez toute crédibilité vis-à-vis de vos colistiers. On est dans une parodie de débat Budgétaire. Vos propres conseillers n'ont pas eu connaissance des documents que l'on vote aujourd'hui.

**M. Le Maire :** Ils étaient sur table à la commission des finances.

**M. D'Hulst :** Ce n'est pas ce que l'on nous a dit. Vous avez certainement beaucoup de choses à cacher aux Saviniens mais nous ne sommes pas dupes. Les erreurs de gestio quotidienne s'accumulent.

**M. Le Maire :** Arrêtez vos allégations.

**M. D'Hulst :** Ce ne sont pas des allégations.

**M. Le Maire :** La vérité qui est bonne à dire aux Saviniens c'est celle-ci. Vous fantasmez sur le montant de la dette ; Je ne cache rien et la presse peut le relater. Il y a 7 millions d'emprunt et d'autofinancement qui nous permettent de faire tous nos travaux (piscine, ancien hôtel de ville, Dolto, Cosec), investissements utiles et indispensables. Vous ne pouvez pas contester le fait qu'on ne puisse pas faire ces travaux. Les charges de fonctionnement par habitants 956 € par habitant contre 1179€ au niveau de la strate. Les frais de personnel 544€ par habitant contre 625 € au niveau de la strate. L'endettement je vous l'ai donné 563€ contre 955€. Ca ne vous plaît pas, moi ça me convient.

**M. D'Hulst :** Si vous voulez faire preuve de démocratie, faites voter ce rapport à bulletin secret, nous verrons si l'ensemble des colistiers approuvent vos décisions que vous prenez seul aujourd'hui dans ce conseil.

**M. Le Maire : C'est nouveau mais donc je soumetts aux voix**

**M. D'Hulst : Faites preuve de démocratie pour une fois.**

**M. Sautreau : Je rappelle que la possibilité de vote à bulletin secret est inscrite au règlement intérieur du conseil municipal s'il y a 1/3 des membres présents qui sont d'accord**

**M. Le Maire : On est suffisamment adulte. S'il y a des gens de ma majorité qui veulent voter contre, qu'ils lèvent le bras**

**Mme Voinet : S'il y a 1/3 des membres de l'Assemblée qui veulent voter à bulletin secret on votera à bulletin secret .**

**M. Le Maire demande à un membre de l'opposition d'assister la secrétaire de séance pour le dépouillement. Celui-ci est assuré par Madame Roy et Mme Voinet.**

A la suite d'une demande de M. Hartmann, M. Le Maire demande aux membres présents de lever la main pour savoir s'ils sont POUR ou CONTRE le vote de cette délibération à bulletin secret. Dans l'Assemblée, 14 personnes sont favorables soit plus du 1/3 des membres présents. Le vote a donc lieu à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de suffrages exprimés :	33
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
* A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral :	0
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	33
 POUR:	 17
 CONTRE :	 13
ABSTENTION :	3

**Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE**

## **2 - INDEMNISATIONS D'ASSURANCES**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes chers Collègues,

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève à 44,27 € pour le remplacement, suite à un vol, d'un appareil photographique et d'un ordinateur à l'école Lucie Aubrac.

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève à 4 388,94 € pour les travaux de réparation du pont Paul Bert suite à un accident de la circulation.

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève à 492,78 € pour le remboursement de la franchise suite au remplacement d'un poteau, sis sur le parvis de la Maison Pour Tous à Sainte Savine, suite à un accident de la circulation.

L'indemnité d'assurance de la société PNAS s'élève à 1 016 € au titre de l'indemnisation des frais engagés suite à l'incendie d'un véhicule, sis 24, rue Edouard Branly à Sainte Savine.

L'indemnité d'assurance de la société CIVIS Protection Juridique s'élève à 299 € pour l'indemnisation des frais de procédure dans le cadre du contentieux relatif à la contestation d'un permis de construire (Affaire Collot -Touze).

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter les indemnités de sinistres correspondantes.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

**3 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LA CHAPELLE ST LUC ET LA VILLE DE SAINTE SAVINE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE**

RAPPORTEUR : MME RENAUD

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement prochain de la convention de délégation de service public de fourrière automobile, les Villes de La Chapelle St Luc et de Sainte Savine souhaitent mutualiser la procédure à mettre en œuvre.

Cette mutualisation passe par la signature d'une convention de groupement de commandes entre les deux communes.

Ce partenariat permet de réduire les frais de procédure (publicité, consultation et notification), d'obtenir un maximum de candidats et de simplifier les opérations de sélection. Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont fixées par une convention annexée au présent rapport.

La Ville de Sainte Savine s'engage dans le cadre de cette convention à prendre en charge la moitié des frais de procédure induits.

La convention de groupement de commandes à établir entre la Ville de La Chapelle St Luc et la Ville de Sainte Savine précise que la première sera coordinatrice du groupement pour la préparation, la passation et la notification de la convention, conformément aux besoins définis par chaque membre.

La procédure à mettre en œuvre sera celle issue des articles L1411-2 et L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la constitution de ce groupement de commandes,
- autoriser M. Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de La Chapelle St Luc et la Ville de Sainte Savine,
- autoriser M. Le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		



#### 4 - CENTRE SOCIAL – TARIFS DE L'ATELIER FAMILLES/SENIORS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers collègues,

Il convient de réactualiser les tarifs de l'atelier Familles/Seniors du Centre social à partir du 01 janvier 2014.

#### ATELIER FAMILLES - SENIORS

La commission social/seniors vous propose de modifier les tarifs de la manière suivante :

Pour information les tarifs 2013 étaient les suivants :

Tarifs 2013	Saviniens et personnel municipal	Non saviniens
Adhésion annuelle	13,46 €	16,83 €
Animations (sorties, spectacles,.....)	Coût réel dans la limite de 20 €	
Repas mensuel	13 €	
Cotisation annuelle club du temps libre	15 €	
Cotisation annuelle gym (par personne pour un cours par semaine)	11,42 €	15,30 €

A compter du 01 janvier 2014, les tarifs proposés sont les suivants :

Adhésion	Tarifs Saviniens et personnel municipal	Tarifs Non saviniens
Adhésion annuelle	13,75 €	17,20 €

Cotisations	Tarifs	
Animations (sorties, spectacles,.....)	Coût réel dans la limite de 20 €	
Repas mensuel du club du temps libre	13,50 €	15,50 €
Jeux de société du club du temps libre	15,00 €	19,00 €
Gym seniors *(par personne pour un cours par semaine)	11,65 €	15,65 €

\*Avec un tarif préférentiel pour la gym seniors envers les bénéficiaires de l'épicerie sociale : **6 € d'adhésion annuelle par personne valant cotisation.**

#### - Cours de Français :

Afin d'accéder à ce service, il est nécessaire de prendre une adhésion au centre social avec un tarif préférentiel **de 6 € par année scolaire**. Il est proposé de maintenir ce tarif à partir du 01 janvier 2014.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : MME HEUILLARD

Mes chers collègues,

Nous avons décidé de mettre en place du 17 au 26 mars 2014 un séjour en classes de neige à Ancelle dans les Hautes Alpes, soit 9 nuits et 10 jours pour les élèves des classes de CM2.

La commission Sport, Enfance Jeunesse propose de maintenir le tarif de l'année précédente. Le versement des sommes se fera en 3 fois, par tiers, repartis sur janvier 2014, février 2014 et mars 2014 de la manière suivante :

**-Tarif Saviniens :**

- Quotient familial de 0 à 655 € ..... 130 € payable en 3 fois d'un montant de 43,33 €.
- Quotient familial > 655 € ..... 160 € payable en 3 fois d'un montant de 53,33 €.

**-Tarif non saviniens :**

**707,40€ payable en 3 fois d'un montant de 235,80 €.**

Les enseignants assureront l'étude sur le lieu du séjour.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- approuver l'exposé ci-dessus,
- maintenir le versement des sommes en 3 fois, par tiers, réparti sur janvier 2014, février 2014 et mars 2014,
- régler aux 4 enseignants qui participeront aux séjours, chacun 12 heures d'études surveillées au taux maximum du BOEN,
- prendre en charge les frais relatifs au transport du personnel enseignant accompagnant les élèves et l'hébergement des chauffeurs de cars et des accompagnateurs,
- solliciter du Conseil Général, la subvention au taux maximum prévue pour les activités de classes transplantées,
- imputer les dépenses et recettes correspondantes aux budgets primitifs 2014.
- signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la classe de neige.

◦ ◦  
◦

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. D'Hulst : On se demandait ce qui avait motivé ce changement de lieu de résidence pour les enfants.**

**Mme Heuillard : On a fait un marché. On a eu beaucoup de réponses (6 réponses). Et ils sont sortis les mieux disant.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. SAUTREAU

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la manifestation culturelle Le Festival des Arts de la rue, la Ville de Sainte Savine édite un programme sur lequel les entreprises ou les sociétés privées peuvent réserver des encarts publicitaires.

Par délibération du 19 décembre 2012, il a été proposé de fixer les tarifs 2013 des encarts comme suit :

<b>Format</b>	<b>Montant</b>
<b>1 page</b>	<b>400 €</b>
<b>½ page</b>	<b>300 €</b>
<b>¼ page</b>	<b>200 €</b>
<b>1/8 page</b>	<b>100 €</b>

La commission Culture, Animation, Patrimoine, vous propose de voter ces tarifs à compter du 01 janvier 2014 :

<b>Format (livret à l'italienne)</b>	<b>Montant</b>
<b>135x90 (1 page)</b>	<b>350 €</b>
<b>90x65 (1/2 page)</b>	<b>200 €</b>
<b>135x42 (1/2 page)</b>	<b>200 €</b>
<b>42x65 (1/4 page)</b>	<b>100 €</b>

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les tarifs ci-dessus énoncés à partir du 01 janvier 2014,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>
	33		

## 7 - SERVICE CULTURE – LE FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. MAUTRET

Mes chers Collègues,

La Ville de Sainte Savine souhaite, par l'intermédiaire de son service culture, organiser « Le Festival des Arts de la rue 2014 » qui se déroulera les 5,6 et 7 septembre 2014. Le coût total du projet est évalué à 96 153 € HT, soit 115 000 TTC.

La Région est susceptible d'apporter une subvention de 10 000 €.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- organiser « Le Festival des Arts de la rue 2014 »,
- dire que le coût total du projet est évalué à 96 153 € HT soit 115 000 TTC,
- solliciter la Région, afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus,
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2014,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile en découlant.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 8 - SERVICE CULTURE – COURS Z'Y VITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : MME JOUILLE

Mes chers Collègues,

La Ville de Sainte Savine souhaite, par l'intermédiaire de son service culture, organiser la manifestation « Cours z'y Vite » qui se déroulera du 29 mars au 6 avril 2014. Le coût total du projet est évalué à 84 448,16€ HT, soit 101 000€ TTC.

La DRAC est susceptible d'apporter une subvention de 5 000€, le Département une subvention de 5 000 € et la Région une subvention de 10 000€.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- organiser « Cours z'y vite » en 2014,
- dire que le coût total du projet est évalué à 84 448,16€ HT soit 101 000€ TTC,
- solliciter la DRAC, le Département, la Région, afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus ainsi que tout autre financeur susceptible d'apporter une subvention à ce projet,
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2014,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile en découlant.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. D'Hulst : On se posait une question car vu l'avancée des travaux, on peut imaginer que Cour z'y vite ne se fera pas sur Ste Savine. C'est l'ensemble des communes périphériques qui vont nous prêter leurs salles. Une solution alternative a-t-elle été envisagée sur Ste Savine car on vote un rapport et une demande de subvention d'un montant important et les Saviniens ne vont pas en profiter à cause des travaux, on en est conscient. Est-ce que vous avez une solution alternative sous forme de module qui aurait pu être installé dans le Ville.**

**M. Sautreau : On a sûr le centre de Chanteloup, une salle savinienne, sur le territoire Savinien qui est mise à disposition et l'école Achille Payeur qui participe comme tous les ans à une partie de la programmation.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## **9 - SERVICE CULTURE – LES INATTENDUS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : M. SAUTREAU

Mes chers Collègues,

La Ville de Sainte Savine souhaite, par l'intermédiaire de son service culture, organiser « Les Inattendus 2014 » qui se dérouleront du 17 mai au 25 mai 2014. Le coût total du projet est évalué à 20 903 € HT, soit 25 000 € TTC.

La Région est susceptible d'apporter une subvention de 5000 € et la DRAC une subvention de 5000 € au financement de ce projet.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- organiser « Les Inattendus 2014 »,
- dire que le coût total du projet est évalué à 20 903 € HT, soit 25 000 € TTC,
- solliciter la Région et la DRAC afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus ainsi que tout autre financeur susceptible d'apporter une subvention à ce projet,
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2014,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile en découlant.

o o  
o

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : MME JOUILLE

Pour l'année 2013 les tarifs suivants ont été appliqués :

Spectacle	Date	Tarif scolaires + école de musique	Tarif tout public
Nuit celtique	annulée pour travaux		
Festival Cours z'y vite	Du 24 au 31 mars 2013 délocalisée agglo	4 €	6 €
Special club	annulé pour travaux		

compter du 01 janvier 2014, la commission Culture, Animation et Patrimoine vous propose d'appliquer les tarifs suivants :

Spectacle	Date	Tarif scolaires + école de musique	Tarif tout public
Nuit celtique	annulée pour travaux		
Festival Cours z'y vite	Du 29 mars au 06 avril 2014 délocalisée agglo	4 €	6 €
Special club	annulé pour travaux		

En raison des travaux de rénovation de la salle de spectacles, la nuit celtique et la spéciale club sont annulées. Le festival Cours z'y vite sera organisé dans 4 lieux différents : Théâtre de la Madeleine, Comédie Saint Germain, Espace Gérard Philipe à Saint André Les Vergers et à l'école Achille Payeur à Sainte Savine.

**Les activités accessoires sont supprimées.**

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les tarifs ci-dessus énoncés à partir du 01 janvier 2014,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. MAUTRET

Mes chers Collègues,

La ville organise un stage d'été de musique au Grand Bornand pour une durée de 6 jours du 23 août au 28 août 2014. L'intérêt de ce stage est la pratique de la musique dans le cadre du Festival international des enfants « Au bonheur des mômes ».

Le coût estimatif du stage est de 22 129 € TTC avec un coût résiduel pour la commune de 2 956 €.

**Pour 2014, il est proposé les tarifs suivants :**

TARIFS DU STAGE D'ETE

TARIFS 2013		TARIFS PROPOSES 2014	
Saviniens	350 €		357 €
Extérieurs	463 €		472 €
Tarif externat (pour suivre les cours uniquement)	136 €		139 €

**Un acompte de 150€ sera demandé à chaque participant (Saviniens et extérieurs) lors de l'inscription.**

Le Conseil général est susceptible d'apporter une subvention à ce projet.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de :

- mettre en place le stage d'été 2014,
- valider les tarifs ci-dessus énumérés,
- solliciter le Conseil général pour une subvention la plus élevée possible,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 12 - SERVICE CULTURE – PRÊT D'UNE ŒUVRE D'ALFRED BOUCHER – ADOPTION D'UNE CONVENTION

RAPPORTEUR : M. SAUTREAU

Mes chers Collègues,

Nous envisageons le prêt d'une œuvre d'Alfred Boucher au futur musée Camille Claudel de Nogent Sur Seine

située actuellement en dépôt dans les réserves des beaux arts de Troyes. Il conviendra de valider un accord de prêt et d'adopter la convention à intervenir.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de :

- valider l'accord de prêt de cette œuvre,
- adopter la convention à intervenir,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 13 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES – TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 19 décembre 2012, le conseil municipal a fixé les tarifs de location des salles communales Josette BOYE et La Chapelle du Parc pour l'année 2013. La commission Culture, Animation et Patrimoine vous propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs de location des salles communales suivants :

### ❖ LOCATION DE LA SALLE JOSETTE BOYER et DE LA SALLE DE LA CHAPELLE DU PARC

	<u>Tarifs actuels</u>	<u>Propositions au 01/01/2014</u>
<u>Location Josette BOYE</u> (repas familial le midi uniquement)	Saviniens 55 € Non Saviniens 81 €	Saviniens 55 € Non Saviniens 83 €



<b>Location Salle Chapelle du Parc</b> (pour stages, réunions, conférences...)	Tarif unique	TARIF UNIQUE
	tous les jours de la semaine	Tous les jours de la semaine
Saviniens	38 €	Saviniens 38 €
Non Saviniens	54 €	Non Saviniens 55 €

La location de ces salles s'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ Dépôt de 2 chèques de caution (un chèque de 500.00 Euros pour les dégradations du matériel et un chèque de 50 € pour les frais de nettoyage).
- ⇒ Abattement de 50% sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial (Salle Josette BOYE) à compter de la 2<sup>ème</sup> journée en cas de réservation excédant une journée.
- ⇒ Versement de 30 % d'arrhes à la réservation. Encaissement de ces arrhes en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation.
- ⇒ Pour les associations saviniennes, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité (hors Chapelle du Parc).
- ⇒ Pour le personnel communal domicilié hors de Sainte Savine, il est proposé d'appliquer le tarif réservé aux Saviniens.
- ⇒ Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Concernant la location de la salle de la Chapelle du Parc, celle-ci sera mise à disposition, à titre gracieux, sur demande de la paroisse, conformément aux engagements pris par la commune lors de l'organisation des locaux.

## ❖ LOCATION DU GRAND SALON

### 1 – Associations loi de 1901

	TARIF ACTUEL	PROPOSITIONS À compter du 01 janvier 2014
<b>a) VENDREDI – SAMEDI - DIMANCHE</b>		
↳ Saviniennes	93 €	93 €
↳ Non Saviniennes	238 €	243 €
<b>b) JOURS DE LA SEMAINE</b>		
↳ Saviniennes	72 €	72 €
↳ Non Saviniennes	190 €	194 €

### 2 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, pour des cérémonies à caractère familial

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros
<b>LA JOURNEE</b>		
☞ <i>Repas &amp; Vin d'honneur</i>		
↳ <i>Saviniens</i>	<b>93 €</b>	<b>93 €</b>
↳ <i>Non Saviniens</i>	<b>238 €</b>	<b>243 €</b>

### **3 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, hors cérémonies à caractère familial**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros
<b>LA JOURNEE</b>		
↳ <i>Saviniens</i>	<b>273 €</b>	<b>273 €</b>
↳ <i>Non Saviniens</i>	<b>380 €</b>	<b>388 €</b>

Pour les trois points évoqués ci-dessus, les dispositions suivantes sont maintenues :

- ☞ Dépôt de deux chèques de caution (un chèque de 500.00 Euros pour les dégradations du matériel et un chèque de 70 € pour frais de nettoyage)
- ☞ Abattement de 50 % sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial, à compter de la 2<sup>ème</sup> journée consécutive d'occupation en cas de réservation excédant une journée
- ☞ Versement de 30% d'arrhes à la réservation, encaissé en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation
- ☞ Pour les associations constituées d'une majorité d'adhérents saviniens et / ou qui participent activement à la vie communale, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité
- ☞ Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir :

- ☞ accepter les nouveaux tarifs proposés qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. SAUTREAU

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 19 décembre 2012, a été décidé de maintenir les tarifs de la médiathèque municipale pour l'année 2013. La commission Culture, Animation et Patrimoine vous propose les tarifs suivants à partir du 01 janvier 2014 :

**Le prix des abonnements :**

	<b>TARIFS 2013</b>	<b>TARIFS 2014</b>
Abonnement adulte savinien	<b>4,10 €</b>	<b>4,10 €</b>
Abonnement enfant savinien	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Abonnement adulte extérieur	<b>8,20 €</b>	<b>8,20 €</b>
Abonnement enfant extérieur	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Saviniens et extérieurs : Groupes scolaires et accueils de loisirs - Chômeurs Minimum vieillesse – RSA - Allocation adulte handicapé	<b>Gratuit sur présentation des justificatifs</b>	<b>Gratuit sur présentation des justificatifs</b>
Tarif Réseaux Saviniens		<b>Gratuit</b>

**Le prix des photocopies à la bibliothèque et à l'espace multimédia :**

	<b>TARIFS 2013</b>	<b>TARIFS 2014</b>
Photocopie bibliothèque	0,15 €	0,15 €
Impression à l'espace multimédia en noir et blanc	0,15 €	0,15 €
Impression à l'espace multimédia en couleur	0,20 €	0,20 €

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les nouveaux tarifs de la médiathèque de Sainte Savine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. BRIDOUX

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 25 mars 2013, nous avons adopté les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013 de la manière suivante :

	<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013</b>	
* Droit de place sur les marchés	<b>0,45 €</b>	le m <sup>2</sup> par jour de marché
* Marchands de marrons, glaces ...	<b>4 €</b>	par jour
* Marché aux fleurs le Dimanche	<b>8 €</b>	Par dimanche (forfait)
* Marché aux fleurs - Toussaint	<b>1 €</b>	le m <sup>2</sup> par jour
* Cirques, Expositions stationnement	<b>30 €</b>	par jour de représentation avec une caution de 500€
* Ambulances et taxis	<b>65 €</b>	par an
* Terrasse fermée	<b>26 €</b>	le m <sup>2</sup> par an
* Droit de voirie (+ terrasse ouverte)	<b>12 €</b>	le m <sup>2</sup> par an
* Clôture et Echafaudage	<b>1 €</b>	Le mètre linéaire/jour
* Place de stationnement (élévateur à nacelle)	<b>2 €</b>	La place/ jour
* Benne à gravats, camion ou cabane de chantier	<b>5 €</b>	par jour
* Emprise de chantier	<b>1 €</b>	le m <sup>2</sup> par jour
* Balisage	<b>1 €</b>	le m <sup>2</sup> par jour
* Camion de déménagement	<b>15 €</b>	Par jour

**Il est proposé de réviser les tarifs d'occupation du domaine public communal pour prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :**

	<b>Tarifs à compter du 01 janvier 2014</b>	
Droit de place les jours de marché (mardi et vendredi)	0,45 €	le ml par jour de marché
Droit de place en dehors des jours de marchés (lundi-mercredi-jeudi-samedi-dimanche)	8 €	Par jour de réservation (forfait)
Marché saisonniers (Fleurs – Toussaint (vers cimetière) ; Sapins de Noël ; Huitres)	<b>1 €</b>	<b>le m<sup>2</sup> par jour</b>
Cirques, Expositions stationnement	30 €	par jour de représentation (caution 500 €)
Restauration rapide (sur place ou à emporter) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplacement (sans électricité)</li> </ul>	<b>0,50 €</b>	<b>le m<sup>2</sup> par jour de réservation</b>
Ambulances et taxis	65 €	par an
Terrasse fermée	26 €	le m <sup>2</sup> par an
Droit de voirie (+ terrasse ouverte)	12 €	le m <sup>2</sup> par an
Clôture et Echafaudage	1€	Le mètre linéaire/jour
Place de stationnement ( élévateur à nacelle)	2 €	La place/ jour
Benne à gravats, camion ou cabane de chantier	5 €	par jour
Emprise de chantier	1€	le m <sup>2</sup> par jour
Balisage	1€	le m <sup>2</sup> par jour
Camion de déménagement (professionnels uniquement)	15 €	Par jour ( <b>soit 7,5 € la ½ journée</b> )

Aussi, mes chers collègues, je vous propose :

- De mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2014,
- Par ailleurs, en ce qui concerne les aménagements facilitant l'accès aux handicapés (ex. rampe d'accès...), je vous propose d'exonérer les commerçants du droit de voirie pour la surface concernée.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

**16 - CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC – ESPACE VERT RUE ROBERT SCHUMANN**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la transaction à réaliser ZAC du Grand Troyes entre Monsieur Jean VALDAN et le GRAND TROYES, il est prévu la cession au profit de M. VALDAN, d'une partie de l' espace vert rue Robert Schumann.

Afin de permettre cette cession, il est nécessaire de prévoir le déclassement de ce terrain d'une superficie de 222m2.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser ce qui est énoncé ci-dessus,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

**17 - PISTE CYCLABLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU GRAND TROYES**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes chers Collègues,

Afin de mailler notre itinéraire cyclable existant, la commune a décidé de créer une piste cyclable dans la rue Louis Blanc, de la rue Jean de La Fontaine à la rue Jules Ferry et de la rue Jules Ferry à la rue Pierre Sémard et la rue Pierre Sémard.

Le coût total de ce projet s'élève au total à 30 957,75 € HT, dont 9 729,50 € HT pour la bordure séparative et 21 228,25 € HT pour la signalisation.

A ce titre la collectivité sollicite un fonds de concours de 50% des dépenses éligibles HT de la part du Grand Troyes considérant que ce projet s'inscrit au réseau principal du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables Communautaires (SDICC).

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la création de la piste cyclable telle qu'énoncée ci-dessus,
- solliciter le Grand Troyes pour un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses éligibles HT,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. D'Hulst :** Je voudrais intervenir sur ce rapport car les riverains de la rue Louis Blanc nous ont alerté sur l'incohérence des travaux et les choix inappropriés quant aux modifications des sens de circulation.

Quelle n'a pas été notre surprise de découvrir le changement de circulation des rues Louis Blanc et Pierre Sémard à la période de l'année où de nombreux habitants se rendent au cimetière pour les fêtes de la Toussaint. Il ne s'agit de se dire "plus proche et plus humain" lorsqu'on méprise à ce point ce qui est une valeur de notre humanité, celle du respect des familles pour leurs défunts.

Une fois de plus, nous assistons à une "tocado" dont nous n'avons jamais entendu parler au sein du Conseil Municipal, énième démonstration du manque de concertation de communication. Alors nous comprenons et nous nous associons à la colère des riverains des rues touchées et adjacentes (Rue Lazare Hoche, Gabriel Péri ou Chanteloup) qui comprennent aujourd'hui, l'agacement d'opposition.

Au-delà des émotions et des réactions, nous nous apercevons une fois de plus que le bon sens (si vous me permettez l'expression !) n'est pas au rendez-vous. Vous décidez et, ce sont une fois de plus, les commerçants de proximité qui sont touchés par les conséquences de vos actes et les riverains qui en subissent les désagréments.

Nous assistons une fois de plus à un manque de vision et de cohérence sur le sens de la circulation sur notre commune. On ne peut pas nous ressortir à chaque fois le plan général du grand Troyes ou l'importance accordée à une subvention, comme si Sainte Savine devait être sacrifiée dans tous les domaines (Circulation, construction des logements sociaux, assistance sociale à outrance !

Le coût des travaux engagés est de 30 957 €HT !

La somme de 9729.50€ est consacrée à la réalisation de bourlets qui ont dû être détruit après la constatation de leur dangerosité et de leur mauvais positionnement devant les places de stationnement des riverains.

C'est ce qui arrive lorsqu'on improvise. "Faire et défaire" contribue à fragiliser le patrimoine et nous devons à nouveau intervenir pour l'entretien de cette voirie, tout cela à cause d'un manque d'étude réaliste conduisant à "la politique de la rustine" qui vous caractérise. Une fois de plus nos concitoyens sont pris au piège de votre amateurisme. Vous les privez de la qualité de cadre de vie qu'ils sont en droit d'attendre. Cela nécessitera des frais futurs sur cette voirie pour reboucher les trous et réparer les conséquences du gel hivernal et de nouvelles perturbations sont à venir. 21 228.25€ sont consacrés à la signalisation, signalisation qui met en danger les usagers de la route. Rendez-vous sur place et observez quelques instants!

Sur un parcours de la rue Louis Blanc à la rue Jean de La fontaine, il n'existe pas moins de 3 systèmes d'aménagements différents : une bande de béton rue Louis Blanc, un marquage au sol rue Pierre Sémard, des plots en plastiques rue Lafontaine... Une incohérence qui finit par faire perdre le sens des automobilistes et surtout des cyclistes (nos enfants !) qui se rendent par centaine au collège Paul Langevin. Les conséquences sont graves au niveau de la sécurité engagée. Il y a urgence Mr le Maire.

Vous compterez le nombre de fois où le cycliste se pensant en sécurité commet une infraction au code de la route. Une visibilité réduite au carrefour de la rue Louis Blanc et de la rue Jules Ferry, une signalisation de stop mal implantée... Mais peut être cherche-t-on à remplir nos caisses vides en envisagement de mettre un agent de police municipale au carrefour qui passerait son temps à verbaliser grâce à ce système mis en place qui pousse à la faute ! Soucieuse de son rôle, l'opposition fait preuve de vigilance et nous avons été saisis par les riverains qui ont pris l'initiative d'une pétition que nous vous remettons ce jour.

Leur constat sur la situation est simple, leurs propositions font preuves de bon sens.

Comme quoi la concertation et l'échange permettent toujours de trouver les meilleures solutions. Espérons que cet exercice fera leçon dans la pratique de la démocratie locale à Sainte Savine !

Je vais vous remettre la pétition signée de 450 personnes, ce qui n'est pas anodin sur notre territoire et également à tous les conseillers.

**M. Le Maire :** On prend acte de cette pétition mais je crois que cela rejoint une question diverses de Mme Roy. Voulez vous lire votre question ?

**Mme Roy :** Je souhaite que vous évoquiez en séance du Conseil, les travaux entrepris dans les rues Pierre Semard et Louis Blanc ( mise à sens unique) .Ces modifications ont des conséquences importantes sur les flux de circulation dans toutes les rues voisines, notamment rue Lazare Hoche et rue de Chanteloup .Ce projet non soumis au Conseil municipal a été réalisé en catimini .

**Très peu, voir trop peu d'information pour les riverains concernés et aucune information pour l'ensemble des Saviniens qui circulent quotidiennement dans leur ville**

**De nombreuses personnes ont signé une pétition pour vous faire part de leur inquiétude et de leur mécontentement concernant ces travaux.**

**Voici les principaux points concernant la sécurité :**

- les feux au carrefour Chanteloup / L. Blanc seront-ils maintenus du fait de la mise en sens unique de la rue L. Blanc,
- Danger au carrefour L. Blanc / Jules Ferry du fait de la végétation (on ne voit pas arriver les cycles) , qui plus est la bande Stop est mal implantée ( trop en retrait par rapport à la rue J. Ferry)
- Pourquoi un séparateur en béton rue L. Blanc et un simple marquage au sol rue P. Semard : pas de cohérence à ce niveau là. On s'étonne un peu.
- Quid de l'installation de burrelets au milieu de la chaussée, démontés aussitôt - partie entre Chanteloup et La Fontaine ( non inscrite au schéma des pistes cyclables du Grand Troyes ) .

**Par ailleurs, je souhaite connaître le coût total de ce projet ,et aussi celui de la partie rue Louis Blanc : pose et dépose des burrelets ? Je vous signale qu' avec l'hiver, les cavités rebouchées au milieu de la rue vont se creuser et que vous serez obligé de refaire une couche de bitume sur cette partie !**

**Les Saviniens apprécieront sûrement !**

**Merci d'apporter des réponses à ces questions.**

**M. Labbé :** Mme Roy, je vais répondre à l'ensemble des questions que vous m'avez adressées mais je vous rappelle que le Conseil municipal est un lieu d'échange et de débat entre élus de la Ville, non pas la tribune de candidats aux prochaines élections municipales.

**Mme Roy :** Ce n'est pas cela du tout.

**M. Labbé :** C'est ma réponse.

**Mme Roy :** Entendu.

**M. Labbé :** Je crois que j'ai le droit de m'exprimer et je vous réponds. Concernant les flux de circulation dans la rue Lazare Hoche, il est prévu d'installer un dispositif de comptage des véhicules qui permettra de savoir si le flux est impacté de façon importante sur cet axe.

**La mise en place de la piste cyclable de la rue Louis Blanc fait suite à deux réunions publiques organisées les 23 mai et 10 juillet à l'école Jules Ferry. Les riverains de la rue Louis Blanc et des rues adjacentes y ont été conviés. Ces réunions avaient pour objet de faire une présentation du projet d'aménagement et de recueillir l'avis des habitants du quartier quant au côté de la rue sur lequel devait être aménagé la piste, sur le passage de la rue Louis Blanc en sens unique, ainsi que sur la prolongation de la piste à la rue Pierre Sépard. Tout au long de la mise en œuvre du projet, 4 courriers d'information ont été diffusés dans le quartier. Un supplément au journal municipal sera distribué ce vendredi chez tous les saviniens. Ils pourront y retrouver une information pratique complète sur les aménagements et leurs conséquences sur les changements de sens de circulation, notamment.**

• Une demande de devis a été adressée au SDEA pour la suppression du feu au croisement de la rue Chanteloup. Cette suppression requiert également l'autorisation de la TCAT et du Grand Troyes.

• La visibilité au carrefour de la rue Jules Ferry a été améliorée avec la taille de la végétation située sur le terreplein à droite du stop. Par ailleurs, une étude sur le positionnement de la ligne de stop va être réalisée, afin de garantir la sécurité de tous les usagers. Enfin, pour signaler au mieux ce carrefour modifié, une signalisation lumineuse permanente va être installée aux abords du Stop.

• La piste cyclable de la rue Pierre Sépard est pour l'instant une expérimentation. Elle fait suite à une demande émise lors de l'une des réunions publiques et a fait l'objet d'une discussion avec les mairies des Noës, de la Chapelle Saint Luc, de Troyes, et du Grand Troyes. L'aménagement de cette piste permettra à terme de développer le maillage des pistes cyclables de l'agglomération et de faciliter la circulation des cyclistes dans ce secteur.

**Pour votre information, le 16 décembre, la Ville de Sainte-Savine a été sollicitée par la Préfecture dans le cadre d'un appel à projet pour le Plan Départemental d'actions pour la sécurité routière. Dans son courrier, le préfet insiste sur le fait que « les piétons et cyclistes ont payé un très lourd tribut en 2013, qu'il est nécessaire de banaliser le port d'équipement de sécurité et de prendre conscience que la route est un espace partagé. Les automobilistes ont leur part à jouer dans cet enjeu en prenant en compte les autres usagers de la route ».**

• Le coût total de ce projet s'élève à 30 957,75 €  
21 228,25 € H.T de signalisation verticale et horizontale,  
9729, 50 € H.T pour l'installation du bourrelet

Pour ce projet, la ville a sollicité le financement du Grand Troyes à hauteur de 50 % du montant total des travaux.

Mme Roy : Merci. Est-ce que je peux vous poser quelques questions sur certains points car au niveau de la communication par exemple. J'ai quelque chose qui émane de la ville de Ste Savine où vous signalez aux Saviniens que la réunion publique initialement prévue le 26 septembre a été avancée au 10 juillet. Je ne comprends pas bien comment ils ont pu se rendre à la réunion

M. D'Hulst : Il n'y a que 2 riverains qui sont venus à la réunion de concertation.

Mme Voinet : Je me permets, comme c'est moi qui ai organisé la réunion et que j'y étais, pour dire qu'il n'y avait pas que 2 personnes. On s'est mis dans un mécanisme de démocratie locale c'est-à-dire que l'on sait que dans une grande majorité les gens ne se déplacent pas pour ces réunions. Nous, pour pallier à cela, on a systématiquement informé à chaque fois toutes les personnes qui étaient sur le secteur concerné, en prenant bien le soin de laisser un temps suffisamment important entre le moment où on boitait la réponse et le moment où on appliquait la décision si des gens voulaient se manifester.

M. D'Hulst : On ne peut pas aller à une réunion quand on est prévenu le 26 septembre pour le 10 juillet Mme Voinet.

Mme Voinet : Vous savez que la démocratie me tient beaucoup à cœur. Je propose qu'on vous donne un dossier complet récapitulatif exactement dans quel ordre se sont passées les choses, les convocations avec les dates d'envoi, les comptes rendus. Je vous propose que le service communication vous donne cela dès demain, enfin dès que l'on aura le temps. Très sincèrement, ce travail de concertation sur le terrain n'est pas une science exacte. Je pense que vous le savez. Je sais que vous faites ce genre de choses. On est dans une logique d'essayer de mettre de la bonne volonté des 2 côtés. Je suis tout à fait ouverte à ce qu'on puisse en discuter et si vous pensez qu'il y a d'autres méthodes pour le faire, il n'y a pas de soucis ; Mais vous ne pouvez pas dire que la mise en œuvre de ce projet a été faite en dehors d'une concertation des gens concernés par le projet.

M. D'Hulst : Nous avons 450 signatures. Mme Ravent a subit pendant 2 ans les travaux rue Jean de La Fontaine et aujourd'hui elle subit l'ensemble de ces travaux. Elle se demande si M. Le Maire ne veut pas lui faire fermer sa boutique.

Mme Voinet : On a fait un travail de signalétique pour que les clients retrouvent l'endroit de ce magasin. Je m'étonne que vous soyez contre le fait d'augmenter le réseau de pistes cyclables dans cette ville. Je suis désolée il faut bien à un moment donné le faire.

M. D'Hulst : On proposera aux riverains une alternative à vos projets.

Mme Voinet : C'est votre droit.

M. D'Hulst : Il n'y a pas eu assez de communication. Quand on fait une réunion avec 3 personnes.

Mme Voinet : Il n'y avait pas 3 personnes. M. D'Hulst, je ne vous autorise pas à dire ça. Et toutes les personnes des rues concernées ont reçu l'information.

M. Eullaffroy : Vous exagérez, en donnant le 24 septembre, on annule la réunion du 26 et on dit c'est celle qui est passée au mois de juillet qui est valable

M. Le Maire : Oui car tout avait été concerté.

M. Eullaffroy : Vous prenez les gens pour des idiots.

M. Le Maire : On va étudier ce document. Ca viendra en commission travaux urbanisme. On examinera sereinement cette affaire là. Vous savez M. Eullaffroy, vous avez été conseiller municipal. Avant 2001, Avenue Gallieni, les gens réclamaient à corps et à cris une piste cyclable, vous vous y êtes opposé. Je sais que vous êtes contre les cyclistes, les pistes cyclables

M. Eullaffroy : Je ne suis pas contre les pistes cyclables. C'est contraire à ma façon de voir et de faire. Je fais du vélo et vous en faites aussi.

M. Le Maire : Vous êtes plein de contradiction. Quand vous étiez aux affaires, vous aviez la possibilité de faire des pistes cyclables sur Gallieni et vous vous y êtes opposé farouchement malgré une demande importante des Saviniens. Aujourd'hui, tout le monde regrette qu'il n'y ai pas de piste cyclable sur Gallieni et vous êtes le premier à regretter quand les cyclistes roulent sur les trottoirs. Vous n'avez pas pris cette responsabilité.



**M. Eullaffroy :** Je n'ai jamais refusé une piste cyclable. Ce n'est pas possible. Quand j'ai dit il faut exiger le port du casque vous avez tous rigolé. Quand on fait une sortie vélo maintenant le port du casque est exigé. Pourquoi à l'école et dans le public on n'y arriverait pas. On y arrive dans les Associations.

**M. Le Maire :** Nous avons reçu une lettre-circulaire de la Préfecture le 16 décembre pour postuler sur des actions de prévention routière, notamment vis-à-vis des publics vulnérables et en particulier les cyclistes. Ste Savine va inscrire un budget 2014 pour mener une action de prévention, notamment de port du casque pour les élèves de CM1 CM2. Voyez cela peut servir de voter des mesures anticipatives ; L'orientation actuelle est de favoriser les déplacements doux donc cela s'inscrit totalement dans une logique départementale et nationale, avec un plan départemental au niveau de l'agglo et même du SCOT.

**M. Hartmann :** Encore une fois vous nous demandez d'approuver la création d'une piste cyclable alors qu'elle est implantée

**Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE**

**M. D'HULST vote contre**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	31	2	

**18 - TRANSFERT DES PARKINGS DU CENTRE D'EXAMEN DES PERMIS DE CONDUIRE ENTRE LA DDT ET LA VILLE DE SAINTE SAVINE**

RAPPORTEUR : MME LABILLE

Mes chers Collègues,

La construction des parkings du centre d'examen des permis de conduire a été faite à l'extérieur de l'enceinte pour permettre aux utilisateurs des équipements sportifs de les utiliser en dehors des horaires des examens du permis de conduire. La DDT propose de rétrocéder à la Ville gratuitement ces terrains.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- valider l'énoncé exposé ci-dessus,
- prendre en charge les frais inhérents à cette cession,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire :** Des questions sur ce rapport ?

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 19 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE – CONVENTION AVEC ERDF

RAPPORTEUR : M. LEONET

Mes chers Collègues,

Une convention de servitude a été conclue avec ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine 230 V rue Lamartine à Sainte SAVINE, à l'angle de l'avenue Sarrail, pour le renforcement du réseau d'éclairage public dans le cadre de la requalification du boulevard Sarrail par le Grand Troyes.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- entériner la convention de servitude conclue avec ERDF,
- autoriser Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et signer toutes pièces utiles.

o o  
o

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 20 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – TRANSFERT DE LA ZONE COMMERCIALE DE PONT STE MARIE – CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - DEMANDE D'AVIS

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 15 décembre 2004, le conseil de communauté du Grand Troyes avait reconnu l'intérêt communautaire de la zone commerciale de Pont-Sainte-Marie constituant l'un des deux pôles de magasins d'usines de l'agglomération Troyenne.

Afin d'accompagner la redynamisation de cet espace économique, le Grand Troyes a prévu d'investir au cours des prochaines années près de 2 000 000 € dans l'aménagement des équipements publics de cette zone commerciale.

Préalablement à la réalisation de cette opération, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers situé dans ce périmètre doit être transféré par la commune au Grand Troyes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ce transfert a fait l'objet d'une évaluation financière validée par la commission d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 12 novembre 2013.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette évaluation doit être soumise à l'examen des conseils municipaux des communes membres du Grand Troyes.

Les conclusions détaillées de la commission locale d'évaluation des charges transférées sont jointes au présent rapport.

Aussi, mes chers collègues, au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accepter les conditions financières du transfert au Grand Troyes de la zone commerciale de magasins d'usines de Pont-Sainte-Marie, telles qu'elles ont été fixées par la commission locale d'évaluation des charges transférées lors de sa réunion du 12 novembre 2013.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 21 - CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE STE SAVINE- CALCUL DE LA DGF 2014

RAPPORTEUR : M. N'FIGUA

Mes chers Collègues,

Les voies ouvertes à la circulation publique doivent faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal. Il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (domaine public) afin de permettre aux services de la Préfecture de procéder au calcul de la DGF. En application de l'article L 141-3 du Code de la voirie Routière, il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique car il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de :

- accepter la mise à jour du tableau de classement de la voirie tel que présenté en annexe,
- préciser que la longueur totale de voirie est de 69 897 m, dont 66 689 m de voirie publique et 3208 m de voirie privée,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 22 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLU

RAPPORTEUR : MME PERNEY

Mes chers Collègues,

**Vu**, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et suivants,

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2005 approuvant la révision n°2 du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2010 approuvant la modification n°6 du P.L.U.,

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2012 approuvant la révision simplifiée n°2 du P.L.U.,  
**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2012 approuvant la modification n°7 du P.L.U.,  
**Vu**, la décision du 23/09/2013 n° E13000192/51 du Président du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE désignant le Commissaire-Enquêteur,  
**Vu**, l'arrêté municipal n°2013-207 du 26/09/2013 soumettant la modification n°8 du P.L.U. à enquête publique,  
**Vu**, le registre d'enquête,  
**Vu**, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,  
Considérant qu'aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête publique,  
Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,  
Après en avoir délibéré.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

La modification n°8 du P.L.U. est approuvée telle qu'elle est annexée à la présente.

### **ARTICLE 2**

Le dossier de modification du P.L.U. comprend les pièces suivantes :

## **DOCUMENTS GRAPHIQUES**

Plan n° 1a	Règlement graphique au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n° 1b	Règlement graphique au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°2	Annexe : Servitudes d'utilité publique au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°3	Annexe : Réseau d'alimentation en eau au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°4	Annexe : Réseau d'assainissement au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°5	Annexe : Infrastructures de transports terrestres classées bruyantes au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°6	Annexe : Plan d'exposition au bruit des aéronefs au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°7	Annexe : Zones d'aménagement concerté au 1/5000 <sup>ème</sup>
Plan n°8	Annexe : Projet de servitude de dégagement aéronautique au 1/5000 <sup>ème</sup>

## **DOCUMENTS ECRITS**

Document 0	Rapport de présentation
Document 0 bis	Annexe au rapport de présentation
Document 1	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Document 2	Orientations d'Aménagement
Document 3	Règlement
Document 4	Annexe : Liste des servitudes d'utilité publique
Document 5	Annexes sanitaires
Document 6	Annexe : Bruit
Document 7	Annexe : Règlement intercommunal de la publicité
Document 8	Annexe : Zones à risque d'exposition au plomb

### **ARTICLE 3**

Il est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de SAINTE SAVINE aux jours et heures habituels d'ouverture,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, du lundi au vendredi de chaque semaine de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

#### ARTICLE 4

La présente délibération sera publiée par voie d'affichage apposé pendant un mois à la mairie, et mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département de l'Aube, ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la commune.

#### ARTICLE 5

La présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- réception en préfecture de la présente délibération d'approbation accompagnée du dossier de P.L.U.;
- accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie durant un mois (la date à prendre en compte étant celle du premier jour où il est effectué) et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

#### ARTICLE 6

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

#### ARTICLE 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de :

- valider ce qui est énoncé ci-dessus,
- approuver la modification du PLU,
- autoriser Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et signer toutes pièces utiles.

° °  
°

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***M. Hartmann : Le rapport a-t-il été soumis à la commission urbanisme car il ne figure pas en entête et si oui à quelle date et les observations qui ont pu être faites***

***M. Le Maire : Il est passé en commission finances.***

***M. Labbé : Il a été évoqué en commission urbanisme et Mme Roy y était. C'était le déclassement d'une partie pour la ville de Troyes pour pouvoir faire des logements à l'intérieur des bâtiments sinon ils ne pouvaient rien faire. Il y avait aussi le déclassement d'une partie de chemin qui avait été mis au Grand Troyes et qu'on a supprimé***

***M. Le Maire : On ne mentionne pas systématiquement les commissions dans les délibérations.***

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

RAPPORTEUR : M. LIEBAULT

Mes chers Collègues,

La poursuite du recensement partiel sur un échantillon de 8 % de la population va se dérouler sur le premier trimestre 2014. Pour ce faire, comme les années précédentes, nous allons procéder au recrutement d'agents recenseurs. Leur rémunération doit être assurée par les communes qui ont reçu de l'État une dotation forfaitaire.

En 2013, les agents recenseurs ont perçu :

- par questionnaire recueilli ou rempli et dûment vérifié :

- ◆ 1,40 € brut par bulletin individuel collecté dans la commune
- ◆ 0,90 € brut par feuille de logement ou d'immeuble collectée dans la commune
- ◆ une somme forfaitaire de 30 € brut par demi-journée de formation (sous réserve qu'ils aient commencé la collecte)
- ◆ un forfait de 80 € brut équivalent aux frais de déplacements pour la tournée de reconnaissance
- ◆ Une dotation forfaitaire de 100 € brut par agent recenseur en fonction de la qualité du recensement

**La commission Ressources Humaine et Formation a décidé d'attribuer une augmentation de 2% à la rémunération des agents recenseurs. La rémunération est la suivante :**

- ◆ 1,42 € brut par bulletin individuel collecté dans la commune
- ◆ 0,92 € brut par feuille de logement ou d'immeuble collectée dans la commune
- ◆ une somme forfaitaire de 31 € brut par demi-journée de formation (sous réserve qu'ils aient commencé la collecte)
- ◆ un forfait de 82 € brut équivalent aux frais de déplacements pour la tournée de reconnaissance
- ◆ Une dotation forfaitaire de 102 € brut par agent recenseur en fonction de la qualité du recensement

Aussi, mes chers collègues, je vous propose :

- de fixer les diverses rémunérations aux tarifs indiqués ci-dessus,
- d'inscrire la somme correspondante au Budget primitif 2014 de la Ville.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 24 - PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DE TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : M

Mes chers Collègues,

Deux agents travaillant à temps non complet (30h15 hebdo) peuvent compléter leur temps de travail sur l'accueil périscolaire. Il convient donc de modifier leur temps de travail hebdomadaire avec accord des agents et après avis du CTP du 17 décembre 2013. Il apparaîtra au 1<sup>er</sup> janvier 2014 au tableau des effectifs :

- 1 poste à 35h au lieu de 30h15
- 1 poste à 34h au lieu de 30h15

Il convient de toiletter le tableau des effectifs en supprimant 3 postes.

Après avis du CTP, il convient de supprimer 2 postes d'attaché territorial à temps complet et 1 poste de rédacteur à temps non complet 7h15 hebdo au 18 décembre 2013.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs au 01 janvier 2014 conformément aux dispositions ci-dessus (cf pièce jointe),
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ? On me précise qu'il s'agit de 2 postes d'attachés à supprimer.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

## 25 - PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION D'UN EMPLOI D'AVENIR AVEC L'ASSOCIATION STE SAVINE RIVIERE DE CORPS FOOTBALL POUR UNE PERIODE D'UN AN

RAPPORTEUR : M. LIEBAULT

Mes chers Collègues,

L'association Sainte-Savine Rivière de Corps Football, avant de recruter un jeune en emploi d'avenir, a sollicité la ville de Sainte-Savine pour lui mettre à disposition cet agent à raison d'1/3 de son temps de travail. En effet, l'association n'a pas 35h à confier au jeune.

La ville a donné son accord pour accueillir au sein du service des sports et du service enfance vie scolaire cet agent pour 1/3 de son temps de travail. Son temps de travail serait annualisé.

La ville s'engage à prendre en charge 1/3 du salaire brut chargé de l'agent à régler sur appel de facture de l'association (taux horaire du SMIC) déduction faite des aides de l'Etat de 75%.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- valider ce qui est énoncé ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles ainsi que la convention à intervenir,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. D'Hulst : Quel est l'avenir de cet emploi d'avenir ? On sait que la période est d'un an. Y a-t-il une pérennité d'engagée.**

**M. Le Maire : L'activité principale relèvera de l'activité du club de football ; On souhaite qu'il soit pérennisé le plus longtemps possible et qu'il aboutisse effectivement sur un emploi stable et durable. C'est un tremplin.**

**Mme Voinet : Les contrats d'avenir on peut les reporter sur 3 ans maximum.**

**Mme Roy : Combien a-t-on de contrats d'avenir ?**

**M. Le Maire : Il y en a deux en animation. On réexamine tous les cas individuels, donc on arriverait à 3 contrats d'avenir. C'est en fonction des possibilités qui s'offrent à nous.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

**26 - PERSONNEL MUNICIPAL – COMPLEMENT AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DU CNFPT**

RAPPORTEUR : M. LIEBAULT

Mes chers Collègues,

Le CNFPT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, a modifié ses barèmes de remboursement des frais de transport. Pour inciter au co-voiturage et au développement durable, les agents qui utilisent leur véhicule personnel subissent une carence de remboursement des 50 premiers kilomètres puis sont remboursés à 0.15€ du km. Au final, les agents ne sont pas complètement défrayés.

A l'occasion du CTP du 13 juin 2013, les membres du CTP se sont positionnés pour que les agents partent en priorité avec un véhicule administratif et le cas échéant puissent percevoir un complément de remboursement calqué sur le décret des remboursements de frais de mission s'ils doivent prendre leur véhicule personnel. Les agents qui partent au-delà de 50 km (avant pas de remboursement) devront produire le justificatif de remboursement du CNFPT à la collectivité qui remboursera le delta restant à la charge de l'agent.

La collectivité procédera au remboursement complémentaire des frais engagés par les agents de la ville sur demande. La date d'entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- valider ce qui est énoncé ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		



RAPPORTEUR : M. LIEBAULT

Mes chers Collègues,

A la suite des prochaines élections municipales, nous devons procéder aux élections professionnelles qui verront s'installer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Des modifications sont intervenues depuis 2008, actées dans le décret 2011-2010 du 27/12/2011 relatif aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales, notamment sur la désignation et le fonctionnement du Comité Technique Paritaire :

- la durée du mandat des représentants du personnel fixée à 4 ans
- l'élection ne comporte qu'un seul tour de scrutin

Par ailleurs le Conseil Municipal doit se prononcer après avis du CTP sur :

- la possibilité de poursuivre avec un Comité technique commun entre la ville et le CCAS
- le nombre de représentants
- la parité numérique

Les nouveaux textes permettent de ne plus avoir la parité numérique entre le collège des employeurs et le collège des représentants du personnel.

- Le vote du collège des employeurs

Les nouveaux textes permettent de supprimer le vote des employeurs.

- Le nombre de représentants au CHSCT

L'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité dans sa séance du 17/12. Il a émis l'avis suivant :

- Un Comité Technique commun entre la ville et le CCAS
- Maintien de la parité numérique entre les collèges employeurs et représentants du personnel
- 3 représentants et 3 suppléants par collège pour le Comité Technique
- Maintien du vote du collège des employeurs
- 3 représentants et 3 suppléants par collège pour le Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Aussi, mes chers collègues, sur l'avis du Comité Technique Paritaire, je vous demande de :

- mettre en place un Comité Technique commun entre la ville et le CCAS
- maintenir la parité numérique entre les collèges employeurs et représentants du personnel
- élire 3 représentants et 3 suppléants par collège des représentants du personnel pour le Comité Technique
- désigner 3 élus titulaires et 3 élus suppléants dans le collège des employeurs
- maintenir le vote du collège des employeurs
- désigner 3 représentants et 3 suppléants par collège pour le Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

o o  
o

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33		

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

**M. Hartmann :** Depuis peu, des bruits cours concernant la qualité des travaux exécutés pour la réhabilitation du site de la piscine communale

A l'issue de la première campagne estivale, pouvez-vous nous préciser s'il est vrai que le bassin principal serait fuyard et que le revêtement en résine serait déjà détérioré ? Ce dernier point serait-il la conséquence d'une mauvaise période choisie pour la pose du matériau ?

Les travaux prévus étant totalement réalisés, pourriez-vous donner au conseil le détail des frais prévus et réalisés, en précisant le coût final des travaux réalisés en régie et sur commande ?

Pourriez-vous également nous préciser quel a été pour la saison, le coût de l'opération de surveillance qui certes, a tranquilisé la fréquentation du public mais qui, à ce jour, n'a pas été validé par une décision de conseil municipal ?

Enfin, pouvez-vous nous donner pour la saison le montant des frais engagés pour le fonctionnement, l'entretien, le personnel, et les autres frais divers s'il y en a.

Est-il possible d'organiser prochainement une visite des lieux afin de constater l'état de l'équipement à l'issue de la première campagne d'utilisation.

Par avance nous vous remercions pour la qualité des informations que vous apporterez en réponse.

**M. Le Maire :** Il n'y a pas de soucis pour visiter les lieux. Les services organiseront une visite sans difficultés. En effet, nos services ont constaté une fuite d'eau au niveau du grand bassin. Ce vendredi, un sondage des buses va être effectué pour déterminer l'emplacement et l'importance de la fuite. La ville a également constaté que des bulles et une fissure étaient apparus sur la résine des plages. Cette constatation intervenant au cours de l'année de parfait achèvement des travaux, une procédure est en cours afin que l'entreprise assure le remplacement des surfaces endommagées. Ces malfaçons ne sont aucunement liées à la période choisie pour la pose de la résine, qui avait été effectuée dans des conditions optimales, au printemps 2013.

- L'intervention efficace de l'entreprise qui a assuré la sécurité du site durant la saison a été facturée 25 142 € TTC.

- Coût total du projet : Initialement le montant prévisionnel des travaux était de 532 246 € H.T

Le réalisé dans le cadre du marché et suite à la mise en concurrence s'élève, honoraires compris à 637 153 € H.T. Une partie du surcoût étant due au choix du revêtement en résine.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 349 115 € soit environ 55% du coût total des travaux.

Parallèlement le contrôle d'accès et les armoires vestiaires ont été changés pour un montant de 122 671 € H.T. au titre de l'année 2013.

- Concernant les travaux en régie :

Le montant des fournitures s'élève à 16 600 € TTC et le nombre des heures passées sur ce chantier est de 1184h .

Le coût estimé de l'heure étant de 16 €, les frais de personnel pour les travaux en régie s'élèvent à 18944 €.

- Pour l'année 2013 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233 845 € T.T.C dont 83 325 € de frais de personnel et 25 142 € de frais de surveillance.

Les charges de gestion générales s'élèvent à 149 889 € T.T.C (fluides, chlore, gaz...)

Le montant des recettes est de 82 615 € soit un déficit de 151 229 €. Pour mémoire en 2010 ce déficit était de 180 363 €.

**Mme Roy :** Je voulais revenir à la question que j'ai posé car je n'ai pas eu en fait de réponse. Cela ne me satisfait pas. Par exemple, pourquoi ça n'a pas été passé au Conseil municipal par exemple. Je n'ai pas eu de réponse.

**M. Le Maire :** C'est dans les travaux des commissions.

**Mme Roy :** Ca devait passer au conseil ?

**M. Le Maire :** Vous avez une multitude de travaux qui interviennent au quotidien dans tous les domaines.

**Mme Roy :** C'est quand même des gros travaux.

**M. Le Maire :** Il y a eu un travail en commission. A partir du moment où il y a le budget, la concertation avec les riverains directement mais au quotidien il y a des choses qui se font sans que l'on réunisse à chaque fois le conseil municipal. C'est pour cela qu'il y a des délégations

**Mme Roy :** Les feux de la rue de Chanteloup vont être supprimés ou pas ?

**M. Labbé :** Je vous l'ai dit ça.

**Mme Roy :** Vous m'avez tout dit et reparlé d'autre chose. Excusez-moi de vous reposer la question. Au niveau du stop, il va être revu. Pourquoi n'a-t-il pas été vu avant ?

**M. Labbé :** C'est l'entreprise qui l'a positionné là. On pensait qu'elle était capable. Ce n'est pas nous qui avons décidé qu'il soit posé là au centimètre près.

**M. Le Maire :** Dans ces travaux on fait appel à des maîtres d'œuvre qui ont l'expérience dans ces domaines là de l'aménagement urbain, de l'aménagement, des pistes cyclables.

**M. Labbé :** Je prends le stop souvent et je peux vous dire que si un vélo arrive on le voit bien.

**M. Le Maire :** Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

° °  
°

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>
	28		

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Jacques ARNAUD